

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 758

présenté par
M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 16

A l'alinéa 6, substituer au mot :

« préservant »

les mots :

« visant à préserver ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.